

nistre des Travaux publics : " Est-ce un parent ? " il dit : " non ", mais lorsque nous lui demandons si cet homme n'est pas le beau-père de son fils, il dit : " Que puis-je y faire si mes fils ont des beaux-pères ? " Assurément le public du Canada a droit à la différence entre ce que le peuple paie à Gauthier et ce que le peuple paie à McGillicuddy, et ce que McGillicuddy et Gauthier paient à d'autres pour faire le dragage. Le ministre des Travaux publics dit, lorsque nous lui demandons, " Pourquoi ne donnez-vous pas le contrat à des dragueurs ? " " Comment puis-je faire cela et mettre de l'argent dans le gousset de mes amis ? " Il dit que toutes les machines à draguer sont entre les mains de dragueurs toriés, et il dit que s'il demandait des soumissions, les contrats pourraient aller à des toriés. Il regarde autour de lui et donne un contrat à un homme qui est bien rétif, dans un cas, et dans l'autre, à un homme qui se trouve être le beau-père d'un de ses fils. Je pourrais répéter ce que j'ai déjà dit ici de cette transaction de \$30,000 qu'on a eu pour acheter 'La Patrie', lors de la transaction du comté de Drummond.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS (M. Tarte) : Il n'y a pas un mot de vérité dans cela, pas un mot de vérité, et l'honorable député le sait.

M. DAVIN : L'honorable monsieur dit qu'il n'y a pas un mot de vérité dans cela. Mais mon honorable ami a juré en cour qu'il n'avait pas dit la vérité à la Chambre à ce sujet. Il a juré que ce qu'il avait dit à cette Chambre n'était pas vrai. Comment puis-je savoir que ce qu'il dit maintenant est vrai ?

M. FORATEUR : L'honorable monsieur ne doit pas refuser d'accepter la déclaration du ministre.

M. DAVIN : Je ne refuse pas d'accepter la déclaration de mon honorable ami, mais j'en approuve pas.

M. WALLACE : Je ne crois pas que le ministre des Travaux publics ait le droit d'interrompre la procédure dans cette Chambre.

M. FORATEUR : J'ai donné ma décision sur ce point.

M. DAVIN : Je subis les conséquences de cette décision.

M. TOLMIE : M. le président, l'honorable député (M. Davin) a affirmé que M. McGillicuddy—

Plusieurs VOIX : A l'ordre, à l'ordre.

M. FORATEUR : Il ne peut y avoir aucune explication personnelle lorsque l'honorable monsieur (M. Davin) a la parole, à moins qu'il ne veuille renoncer à son droit.

M. DAVIN : J'espère que l'honorable monsieur s'occupera de M. McGillicuddy lorsque j'aurai fini de parler, parce que plus on parlera de cette affaire, plus le peuple verra

M. DAVIN.

comment on accumule la dette et comment on pratique la prodigalité.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS (M. Tarte) : Je me lève pour dire que l'honorable monsieur fait complètement erreur. M. McGillicuddy n'a jamais eu de contrat de dragage de moi.

M. TAYLOR : Il en a eu un pour des ouvrages de coffrage et de jetée.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS (M. Tarte) : Après une soumission publique.

M. TAYLOR : Non, sans soumission publiques.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS (M. Tarte) : Après une soumission publiques.

M. TAYLOR : Elle n'a jamais été annoncée.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS (M. Tarte) : Après une soumission publique, je le dis de nouveau et c'est vrai.

M. DAVIN : Je crois avoir ici les paroles mêmes de McGillicuddy.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS (M. Tarte) : Je ne m'occupe pas de ce qu'il dit, le contrat est là. Le contrat a été donné après une soumission publique.

M. DAVIN : Si mon honorable ami ne veut pas accepter ce que dit McGillicuddy lui-même, qu'avons nous à dire ? Naturellement, il n'y a pas de contrat s'il accepte ce que dit McGillicuddy.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS (M. Tarte) : M. McGillicuddy n'a jamais eu aucun contrat de dragage et il n'a jamais eu de contrat sans soumission publique. Voilà les faits.

M. FORATEUR : Le ministre des Travaux publics doit vraiment demander la permission de l'honorable député qui a la parole.

M. DAVIN : En 1896, je montrais du doigt le gouvernement et je disais qu'il avait la pâleur de la mort sur la figure. Un symptôme encore plus dangereux s'est manifesté aujourd'hui, un symptôme funeste s'est manifesté aujourd'hui, et c'est le même symptôme qui s'était manifesté deux ans et demi après l'arrivée du gouvernement Mackenzie au pouvoir. Il commença à piller, à s'enfoncer de plus en plus profondément dans le borbier. Du moment que quelqu'un le critiquait, au lieu d'être en mesure de réfuter ce que disaient ses critiques, il s'emportait comme vient de le faire le ministre des Travaux publics, et comme l'a fait mon honorable ami le premier ministre dans son discours, qui n'était pas à la hauteur que lui, ou aucun autre premier ministre, devrait atteindre. Il s'est emporté aussi, et c'est là un signe certain que le gouverne-